

Le chantier des Halles remis en question par la justice

Ile-de-France

La décision du tribunal administratif de Paris de suspendre la destruction du jardin des Halles pourrait bien retarder l'ensemble du projet de transformation de ce quartier.

L'annonce a dû faire l'effet d'une bombe à l'Hôtel de Ville de Paris. Le juge des référés du tribunal administratif a en effet ordonné, mercredi, la suspension de l'exécution du permis de démolir du jardin des Halles, estimant qu'il y avait un doute sérieux quant à sa légalité (voir notre édition du jeudi 13 mai). Le juge a en effet retenu l'argument avancé par les requérants – l'association Accomplir et deux autres collectifs – selon lequel le Conseil de Paris n'aurait pas expressément autorisé le maire à déposer ledit permis de démolir. D'où son caractère illégal. Un argument et un jugement que conteste évidemment la municipalité. Dans un communiqué averse en commentaires, elle affirme que le « Conseil de Paris avait précisément délibéré, lors de sa séance des 6 et 7 avril 2009, pour autoriser le maire à déposer toute demande d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet ». Elle assure également que « la mise en œuvre opérationnelle de l'ambitieux projet de réaménagement des Halles » ne serait pas retardée, le Conseil de Paris devant se réunir pour une « nouvelle délibération autorisant le maire à déposer ce même permis de démolir » les 7 et 8 juin.



La Canopée est l'une des constructions phare du grand projet de réaménagement des Halles.

La décision du tribunal administratif pourrait s'avérer lourde de conséquences car, contrairement à ce que promet la Ville de Paris, elle semble en mesure de retarder le lancement du pharaonique chantier de reconstruction des Halles qui devait commencer par la destruction du jardin de 4,3 hectares à partir du 1^{er} juin. Ancien proche de Bertrand Delanoë, maire (PS) de Paris, et ex-directeur général de la société d'économie mixte (SEM) Paris Centre, qui gère notamment les Halles, Serge Federbush, actuellement conseiller municipal du X^e arrondissement, se félicite de cette

décision de justice. « Ce projet a été géré avec un amateurisme incroyable », assure-t-il. « Nous avions un projet génial, qui offrait des solutions en matière d'urbanisme (celui de l'architecte néerlandais Rem Koolhaas, NDLR). Mais pour l'adopter, il aurait fallu faire preuve de courage et d'audace. Certains intérêts particuliers ont finalement primé », déplore-t-il.

Lancé en 2003, l'appel d'offres pour le réaménagement des Halles avait été remporté un an plus tard par David Mangin. Après un incroyable imbroglio, c'est finalement le

projet Canopée, des architectes français Patrick Berger et Jacques Anziutti, qui est adopté. D'un coût estimé à 760 millions d'euros, il prévoit d'étaler les travaux sur six ans à partir de juin 2010. ■

Philippe Peter